CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITÉ: MONTRÉAL

N°: 500-06-000782-165

#### **WILSON JEAN-PAUL**

Demandeur

C.

**UBER TECHNOLOGIES INC.** 

-et-

UBER B.V.

-et-

RASIER OPERATIONS B.V.

-et-

**UBER CANADA INC.** 

Défenderesses

DEMANDE DES ENTITÉS UBER POUR AUTORISATION D'OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS EN POSSESSION DE TIERS AUTRES QUE LES INTERMÉDIAIRES EN SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI (Art. 221 Cpc)

### À L'HONORABLE JUGE MARK G. PEACOCK, SIÉGEANT COMME JUGE DÉSIGNÉ À LA PRÉSENTE ACTION COLLECTIVE, LES DÉFENDERESSES EXPOSENT CE QUI SUIT :

- 1. Les défenderesses demandent l'autorisation de cette Cour pour assigner des tiers à l'instance afin qu'ils produisent les renseignements et les documents détaillés à l'annexe de la présente requête (les « Renseignements »). Ces Renseignements sont nécessaires à la progression du débat et à la vérification des allégations de la Demande introductive d'instance d'une action collective (pièce Uber-1).
- 2. Plus précisément, les Renseignements sont nécessaires pour permettre aux défenderesses, à l'aide de leurs experts, de déterminer entre autres si :

- (a) les membres du groupe ont « perdu une part considérable de leur clientèle » pendant la période pertinente (*Demande introductive d'instance d'une action collective*, **pièce Uber-1**, para. 77); et
- (b) « [c]ette baisse de clientèle a causé une perte de revenus importante aux membres du groupe » (*ibid.*, para. 78) et une diminution de la valeur de leur permis de propriétaire de taxi (*ibid.*, para. 79).
- 3. Les Renseignements permettront également :

[aux] juges chargés d'entendre les actions collectives [...] de déterminer si Uber est la cause unique ou principale de leurs déboires ou si l'élargissement de la palette de moyens de transport offerts contribue à rogner la part de marché occupé par le transport rémunéré de personnes à l'aide d'une automobile et à hauteur de quoi. (Regroupement des travailleurs autonomes Métallos, section locale 9840 c. Uber Technologies inc., 2016 QCCS 4626, para. 29, par l'hon. juge Yergeau, JCS, **pièce Uber-2**)

- 4. Les Renseignements sont en somme nécessaires pour vérifier :
  - l'existence de la cause d'action alléguée par les membres du groupe, y compris le préjudice allégué par ceux-ci;
  - (b) l'existence d'un lien causal entre ce qui est reproché aux défenderesses et le préjudice allégué par les membres du groupe; et
  - (c) la validité du syllogisme juridique proposé par les membres du groupe.
- 5. Les Renseignements qui permettront d'élucider ces questions sont entre les mains, notamment :
  - (a) de la Ville de Montréal;
  - (b) de la Communauté métropolitaine de Montréal;
  - (c) de l'Autorité régionale du transport métropolitain;
  - (d) de la Société de transport de Montréal;
  - (e) de la Société de transport de Laval;
  - (f) du Réseau de transport de Longueuil;
  - (g) de la Ville de Québec;
  - (h) du Réseau de transport de la Capitale;
  - (i) du Bureau de taxi de Montréal;

- (j) de la Commission des transports du Québec;
- (k) de Revenu Québec;
- (I) de Communauto Inc.;
- (m) de Car2Go Canada Ltd.;
- (n) de Bixi Montréal; et
- (o) de Netlift (Transport social Netlift Inc.)

(tous ensemble, les « Tiers »).

+ sence spl

- 6. Les défenderesses se réservent le droit de demander des renseignements additionnels aux Tiers ou à d'autres tiers à la lumière des renseignements reçus à la suite de la présente demande et de la demande faite aux intermédiaires en services de transport par taxi.
- 7. POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :
- 8. **ACCUEILLIR** la présente Demande des entités Uber pour autorisation d'obtenir des renseignements en possession de tiers autres que les intermédiaires en services de transport par taxi;
- 9. **AUTORISER** les Défenderesses à assigner un représentant de chacun des Tiers à comparaître pour communiquer les Renseignements mentionnés à l'annexe de la présente demande.
- 10. **LE TOUT**, frais à suivre.

**MONTRÉAL, LE 2 FÉVRIER 2018** 

McCARTHY TÉTRAULT SENCRL, srl

Me François Giroux (fgiroux@mccarthy.ca)

Me Kristian Brabander (kbrabander@mccarthy.ca)

Me Gabriel Querry (gquerry@mccarthy.ca)

Me Valérie Lafond (vlafond@mccarthy.ca)

Avocats des défenderesses

1000, rue De La Gauchetière O, 25e étage

Montréal, QC H3B 0A2

T: 514-397-5638 / 4273 / 4431 / 4293

F: 514-875-6246

Toute notification par courriel doit être adressée uniquement à <u>notification@mccarthy.ca</u>, merci.

## **ANNEXE**

	Renseignements	Périodes	Objets
1.	Ville de Montréal		
(a)	Toute étude qui porte notamment sur l'évolution du marché du taxi	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
2.	Communauté métropolitaine de Montréal		
(a)	Toute étude qui porte notamment sur l'évolution du marché du taxi	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
3.	Autorité régionale du transport métropolitain		
(a)	Version complète et intégrale des fichiers de micro- données des enquêtes origine-destination pour la région métropolitaine de Montréal, incluant les facteurs d'expansion et les variables qui n'ont pas encore été validés	Depuis 2000, y compris les enquêtes origine- destination de 2003, 2008 et 2013	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(b)	Toute étude ou analyse des choix de mode de transport et de déplacement de personnes	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(c)	Pour chaque mois, la moyenne du nombre de services d'autobus RTM (par ex. chaque départ d'un autobus dans une direction, depuis un terminus, constitue un service), la moyenne du nombre d'autobus RTM en service qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (y compris ceux qui sont dotés d'un plancher surbaissé avec une fonction d'agenouillement), le nombre total de passagers pour les autobus RTM, le nombre total de kilomètres parcourus par les autobus RTM, le nombre de passagers qui ont payé leur trajet à l'unité et le nombre de passagers abonnés par mois ou par paiement	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution

Renseignements	Périodes	Objets
mensuel (y compris par paiement mensuel dans le cadre d'un abonnement annuel)		
(d) Pour chaque mois, le nombre de connexions au service en ligne Covoiturage RTM	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
4. Société de transport de Montréal		
(a) Autobus : pour chaque mois, la moyenne du nombre de services d'autobus (par ex. chaque départ d'un autobus dans une direction, depuis un terminus, constitue un service), la moyenne du nombre d'autobus en service qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (y compris ceux qui sont dotés d'un plancher surbaissé avec une fonction d'agenouillement), le nombre total de passagers, la moyenne du nombre d'arrêts d'autobus en service et le nombre total de kilomètres parcourus par les autobus	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(b) Ligne 747 : pour chaque mois, la moyenne du nombre de services d'autobus 747 (par ex. chaque départ dans une direction, depuis un terminus, constitue un service), le nombre total de passagers au départ de l'aéroport et le nombre total de passagers aux départs des arrêts du centre-ville	Depuis 2010	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(c) Ligne 747: tout changement dans la tarification	Depuis 2010	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(d) Métro : Pour chaque mois, le nombre total de personnes qui ont franchi les portillons d'accès des stations métro de l'île de Montréal	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution

	Renseignements	Périodes	Objets
(e)	Métro : Pour chaque mois, le nombre total de personnes qui ont franchi les portillons d'accès des stations métro de Laval	Depuis 2007	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(f)	Métro : Pour chaque mois, le nombre total de personnes qui ont franchi les portillons d'accès de la station métro de Longueuil	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(g)	Paiement : Pour chaque mois, le nombre de passagers de la STM qui ont payé leur trajet à l'unité et le nombre de passagers abonnés par mois ou par paiement mensuel (y compris par paiement mensuel dans le cadre d'un abonnement annuel)	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
5.	Société de transport de Laval		
(a)	Pour chaque mois, la moyenne du nombre de services d'autobus (par ex. chaque départ d'un autobus dans une direction, depuis un terminus, constitue un service), la moyenne du nombre d'autobus en service qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (y compris ceux qui sont dotés d'un plancher surbaissé avec une fonction d'agenouillement), le nombre total de passagers, la moyenne du nombre d'arrêts d'autobus en service, le nombre total de kilomètres parcourus par les autobus, le nombre de passagers qui ont payé leur trajet à l'unité et le nombre de passagers abonnés par mois ou par paiement mensuel (y compris par paiement mensuel dans le cadre d'un abonnement annuel)	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
6.	Réseau de transport de Longueuil		
(a)	Pour chaque mois, la moyenne du nombre de services d'autobus (par ex. chaque départ d'un autobus dans une	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution

	Renseignements	Périodes	Objets
	direction, depuis un terminus, constitue un service), la moyenne du nombre d'autobus en service qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (y compris ceux qui sont dotés d'un plancher surbaissé avec une fonction d'agenouillement), le nombre total de passagers, la moyenne du nombre d'arrêts d'autobus en service, le nombre total de kilomètres parcourus par les autobus, le nombre de passagers qui ont payé leur trajet à l'unité et le nombre de passagers abonnés par mois ou par paiement mensuel (y compris par paiement mensuel dans le cadre d'un abonnement annuel)		
7.	Ville de Québec		
(a)	Toute étude qui porte notamment sur l'évolution du marché du taxi	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
8.	Réseau de transport de la Capitale		
(a)	Version complète et intégrale des fichiers de micro- données des enquêtes origine-destination pour la grande région de Québec, incluant les facteurs d'expansion et les variables qui n'ont pas encore été validés	Depuis 2000, y compris les enquêtes origine- destination de 2001, 2006, 2011 et 2017	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(b)	Toute étude ou analyse des choix de mode de transport et de déplacements de personnes	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(c)	Pour chaque mois, la moyenne du nombre de services d'autobus (par ex. chaque départ d'un autobus dans une direction, depuis un terminus, constitue un service), la moyenne du nombre d'autobus en service qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (y compris ceux qui sont dotés d'un plancher surbaissé avec une fonction d'agenouillement), le nombre total de passagers,	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution

Renseignements	Périodes	Objets
la moyenne du nombre d'arrêts d'autobus en service, le nombre total de kilomètres parcourus par les autobus, le nombre de passagers qui ont payé leur trajet à l'unité et le nombre de passagers abonnés par mois ou par paiement mensuel (y compris par paiement mensuel dans le cadre d'un abonnement annuel)		
(d) Paiement : Pour chaque mois, le nombre de passagers qui ont payé leur trajet à l'unité et le nombre de passagers abonnés par mois ou par paiement mensuel (y compris par paiement mensuel dans le cadre d'un abonnement annuel)	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
9. Bureau du taxi de Montréal		
(a) Registres des ventes de permis de propriétaire de taxi, par agglomération, avec les prix d'acquisition et la valeur de chaque actif compris dans l'acquisition	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique du transport de personnes et de son évolution
(b) Nombre de titulaires de permis de propriétaire de taxi par agglomération, par mois	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(c) Nombre de titulaires de permis de chauffeur de taxi par agglomération, par mois	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(d) Copies des conventions de garde, y compris celles qui ont été fournies par les chauffeurs de taxi selon l'art. 90 du Règlement sur le transport par taxi, RCG 10-009	Depuis 2008	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages

	Renseignements	Périodes	Objets
(e)	Copies des exemplaires des contrats d'adhésion des intermédiaires en services de taxi, y compris ceux qui ont été fournis selon l'art. 167 du <i>Règlement sur le transport par taxi</i> , RCG 10-009	Depuis 2008	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(f)	Rapports annuels de gestion	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(g)	Plans d'action, y compris le plan d'action triennal 2010- 2013	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(h)	Toute étude qui porte notamment sur l'évolution du marché du taxi	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(i)	Composantes du tarif des courses de taxi (au départ, au kilomètre, par minute d'attente, prix forfaitaire)	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(j)	Pour les courses vers ou depuis l'aéroport, composantes du tarif des courses de taxi ou de limousine (au départ, au kilomètre, par minute d'attente, prix forfaitaire)	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(k)	Rapports d'études économiques pour fixer les tarifs, y compris les tarifs pour les courses vers ou depuis l'aéroport	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(1)	Par mois, nombre total de kilomètres facturés par les chauffeurs de taxi	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de

Renseignements	Périodes	Objets
		dommages et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
10. Commission des transports du Québec		
(a) Registres des ventes de permis de propriétaire de taxi, par agglomération, avec les prix d'acquisition et la valeur de chaque actif compris dans l'acquisition	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique du transport de personnes et de son évolution
(b) Nombre de titulaires de permis de propriétaire de taxi par agglomération, par mois	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(c) Nombre de titulaires de permis de chauffeur de taxi par agglomération, par mois	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(d) Contrats conclus entre les intermédiaires en services de transport par taxi et les titulaires de permis de propriétaire de taxi et de chauffeur de taxi, y compris ceux qui ont été fournis à la Commission selon le para. 7(1)(7°) du Règlement sur les services de transport par taxi, RLRQ c S-6.01, r 3	Depuis 2008	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(e) Règlements intérieurs des intermédiaires en services de transport par taxi, y compris ceux qui ont été fournis à la Commission selon le para. 7(1)(6°) du Règlement sur les services de transport par taxi, RLRQ c S-6.01, r 3	Depuis 2008	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(f) Rapports annuels de gestion	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et analyse économique du marché du transport de personnes et de son

Renseignements	Périodes	Objets
		évolution
(g) Plans d'action, y compris le plan d'action triennal 2010- 2013	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(h) Toute étude qui porte notamment sur l'évolution du marché du taxi	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(i) Composantes du tarif des courses de taxi (au départ, au kilomètre, par minute d'attente, prix forfaitaire)	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(j) Pour les courses vers ou depuis l'aéroport, composantes du tarif des courses de taxi ou de limousine (au départ, au kilomètre, par minute d'attente, prix forfaitaire)	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(k) Rapports d'études économiques pour fixer les tarifs, y compris le tarif pour les courses vers ou depuis l'aéroport	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(I) Par mois, nombre total de kilomètres facturés par les chauffeurs de taxi	Depuis 2000	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
11. Revenu Québec		
(a) Études et analyses sur le problème d'évasion fiscale ou d'inobservations fiscales dans l'industrie du taxi	Depuis 2008	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages

Renseignements	Périodes	Objets
12. Communauto Inc.		
(a) Pour chaque mois, le nombre de locations de voitures pour chaque type de service (ex. services communauto, service auto-mobile, etc.) et le nombre de locations de voitures pour chaque type d'abonnement et de forfait (membre, non-membre, etc.)	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(b) Étude d'impact de l'auto-partage au Québec sur les émissions CO2 faite par Tecsult Inc.	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(c) Toute étude de marché ou d'impact économique de l'auto-partage au Québec faite ou commandée par Communauté	Depuis 2000	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
13. Car2Go Canada Ltd.		
(a) Nombre de locations de voiture, par mois	Depuis 2013	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(b) Nombre total de kilomètres accomplis par les utilisateurs lors de déplacements payants, par mois	Depuis 2013	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(c) Pour chaque mois, revenu moyen par kilomètre accompli lors de déplacements payants	Depuis 2013	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
(d) Toute étude de marché ou d'impact économique de l'auto-partage au Québec faite ou commandée par Car2Go	Depuis 2010	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution
14. Bixi Montréal		
(a) Nombre total d'abonnés par mois et par type	Depuis 2009	Analyse économique du marché du transport

Renseignements	Périodes	Objets	
d'abonnement		de personnes et de son évolution	
(b) Nombre de déplacements en Bixi, par mois	Depuis 2009	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution	
(c) Toute étude de marché ou d'impact économique du Bixi	Depuis 2009	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution	
15. Netlift (Transport social Netlift Inc.)			
(a) Nombre de déplacements en covoiturage, par mois	Depuis 2012	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution	
(b) Nombre moyen de personnes par déplacement en covoiturage, par mois	Depuis 2012	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution	
(c) Toute étude de marché ou d'impact économique faite ou commandée par Netlift	Depuis 2012	Analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution	

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL LOCALITÉ : MONTRÉAL

N°: 500-06-000782-165

#### **WILSON JEAN-PAUL**

Demandeur

C.

**UBER TECHNOLOGIES INC.** 

-et

**UBER B.V.** 

-et-

RASIER OPERATIONS B.V.

-et-

**UBER CANADA INC.** 

Défenderesses

# DÉCLARATION SOUS SERMENT (art. 106 Cpc)

Je soussigné, Gabriel Querry, avocat, exerçant ma profession au sein du cabinet d'avocats McCarthy Tétrault SENCRL srl sis au 1000 rue de la Gauchetière Ouest, 25<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3B 0A2, affirme solennellement ce qui suit:

- 1. Je suis l'un des avocats des défenderesses dans le présent dossier.
- 2. J'ai pris connaissance de la présente Demande des entités Uber pour autorisation d'obtenir des renseignements en possession de tiers autres que les intermédiaires en services de transport par taxi.
- 3. Tous les faits qui y sont énoncés sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:

**Gabriel Querry** 

Assermenté devant moi à Montréal,

le 2 février 2018

Commissaire à l'assementation

pour le Québec

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL LOCALITÉ : MONTRÉAL

N°: 500-06-000782-165

#### **WILSON JEAN-PAUL**

Demandeur

C.

**UBER TECHNOLOGIES INC.** 

-et-

UBER B.V.

-et-

RASIER OPERATIONS B.V.

-et-

**UBER CANADA INC.** 

Défenderesses

### **AVIS DE PRÉSENTATION**

À: Me Marc-Antoine Cloutier Me Chloé De Lorimier Deveau Gagné Lefebvre et Associés

> 2500 boul. Lapinière, 2<sup>e</sup> étage Brossard, QC J4Z 3V1

Avocats du demandeur Wilson Jean-Paul

ET: Aux Tiers concernés par la présente requête

Me André Lespérance Me Mathieu Charest-Beaudry Trudel Johnston & Lespérance 750 côte de la Place-d'Armes Bureau 90. Montréal QC H2Y 2X8

Avocats du demandeur Wilson Jean-Paul

**PRENEZ AVIS** que la présente *Demande des entités Uber pour autorisation d'obtenir des renseignements en possession de tiers autres que les intermédiaires en services de transport par taxi* sera présentée pour adjudication devant l'honorable juge Mark G. Peacock, siégeant en Cour supérieure, district de Montréal, comme juge désigné pour entendre toute la procédure relative à cette action collective, le 2 mars 2018 au Palais

de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1B6, à une heure et dans une salle à être déterminées ultérieurement par la Cour ou à toute autre date fixée par la Cour.

### VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

**MONTRÉAL, LE 2 FÉVRIER 2018** 

McCARTHY TETRAULT SENCRL, srl

Me François Giroux (fgiroux@mccarthy.ca)

Me Kristian Brabander (kbrabander@mccarthy.ca)

4 sencel sel

Me Gabriel Querry (gquerry@mccarthy.ca)

Me Valérie Lafond (vlafond@mccarthy.ca)

Avocats des défenderesses

1000, rue De La Gauchetière O, 25<sup>e</sup> étage

Montréal, QC H3B 0A2

T: 514-397-5638 / 4273 / 4431 / 4293

F: 514-875-6246

Toute notification par courriel doit être adressée uniquement à <u>notification@mccarthy.ca</u>, merci.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL LOCALITÉ : MONTRÉAL

N°: 500-06-000782-165

#### **WILSON JEAN-PAUL**

Demandeur

C.

**UBER TECHNOLOGIES INC.** 

-et-

**UBER B.V.** 

-et-

RASIER OPERATIONS B.V.

-et-

**UBER CANADA INC.** 

Défenderesses

# DÉCLARATION SOUS SERMENT D'ANNE-MARIE LYNDA BOISVERT (art. 106 Cpc)

Je soussignée, Anne-Marie Lynda Boisvert, comptable professionnelle agréée experte en juricomptabilité, exerçant ma profession au sein du cabinet Deloitte Canada sis au 1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Suite 500, Québec, H3B 0M7, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. J'ai été mandatée par les défenderesses pour évaluer la réclamation du demandeur.
- 2. J'ai lu la Demande introductive d'instance d'une action collective datée du 16 juin 2017, la Demande modifiée du Demandeur pour permission d'obtenir des documents en possession de tiers datée du 20 octobre 2017, la Demande des entités Uber pour autorisation d'obtenir des renseignements en possession de tiers datée du 10 novembre 2017 ainsi que la Demande des entités Uber pour autorisation d'obtenir des renseignements en possession de tiers autres que les intermédiaires en services de transport par taxi datée du 2 février 2018 (la « Demande aux autres tiers »).

- 3. Je constate que le demandeur allègue que :
  - les membres du groupe auraient subi des dommages sous forme d'une perte de revenus et d'une perte de la valeur de leurs permis de propriétaire de taxi;
  - (b) ces dommages auraient été causés par une baisse de clientèle; et
  - (c) les défenderesses seraient la cause de cette baisse de clientèle et, donc, des dommages allégués.
- 4. Je suis d'avis, au stade préliminaire de mon analyse, que la réclamation soulève des questions d'évaluation de dommages, d'entreprises et d'actifs incorporels. Je suis également d'avis que cet exercice d'évaluation peut difficilement se faire sans analyse économique de marché. C'est pourquoi j'ai mis en place une équipe composée à la fois :
  - (a) d'experts en juricomptabilité et quantification de dommages;
  - (b) d'experts en évaluation d'entreprises et d'actifs incorporels; et
  - (c) d'experts en économie des transports et des infrastructures;

le tout, afin de pouvoir remplir mon mandat et d'avoir tous les outils nécessaires pour assister la Cour.

- 5. Les renseignements et les documents demandés dans la Demande aux autres tiers sont nécessaires à l'analyse économique du marché du transport de personnes et de son évolution. Ces renseignements permettront de connaître les habitudes de déplacement des personnes sur les territoires où les membres du groupe opèrent leurs entreprises de taxi. Ils permettront à mon équipe de mesurer la mobilité des personnes, de suivre son évolution ainsi que de dégager des tendances dans le comportement des usagers et dans leurs choix de mode de transport.
- 6. L'analyse économique permettra, notamment :
  - (a) de modéliser et de prédire le marché pendant la période ayant précédé le moment où la plateforme Uber est devenue disponible au Québec; et
  - (b) de modéliser et de prédire comment le marché aurait évolué sans l'existence de la plateforme Uber.
- 7. Cette modélisation doit tenir compte des tendances à long terme du taxi traditionnel par rapport à celles des autres modes de transport de personnes. Ces tendances dépendent entre autres des facteurs qui influencent les choix de transport des utilisateurs, comme les prix et la disponibilité des différents modes de transport.

- 8. Pour identifier et extraire ces tendances, une période significative généralement beaucoup plus longue que la période utile à la quantification des dommages et à l'évaluation des permis doit être analysée afin de tenir compte de tous les facteurs économiques pertinents, y compris l'impact et les effets d'entraînement de la Grande Récession. Il serait difficile d'établir des rapports statistiquement acceptables à partir d'une période plus restreinte de données. Il est donc nécessaire que les renseignements demandés pour l'analyse économique couvrent la période de 2000 à aujourd'hui, surtout si les données sont communiquées sous une forme agrégée par mois ou par année.
- 9. Les renseignements et les documents demandés sont également nécessaires à l'évaluation des permis de propriétaire de taxi et à la quantification des pertes de revenus alléguées. Les registres que tiennent la Commission des transports du Québec et le Bureau du taxi de Montréal sont nécessaires pour nous permettre de tenir compte, dans l'évaluation des dommages allégués, de la fluctuation de la valeur des permis. Les copies des contrats conclus entre les intermédiaires en services de transport par taxi et les titulaires de permis de propriétaire de taxi et de chauffeur de taxi ainsi que les règlements intérieurs des intermédiaires en services de transport par taxi permettront de tenir compte, dans l'évaluation, des privilèges et des restrictions contractuelles qui s'appliquent aux activités des membres du groupe.
- 10. Il est nécessaire que les renseignements demandés pour l'évaluation des permis et la quantification des pertes alléguées couvrent la période de 2008 à aujourd'hui. Cette période nous permettra d'apprécier l'impact allégué de la disponibilité de la plateforme Uber sur les entreprises de taxi. Plus spécifiquement, cette période nous permettra de comparer la situation financière des taxis pendant les 5 années qui ont précédé le moment où la plateforme Uber est devenue disponible au Québec en 2013 la période témoin à la situation financière contemporaine aux faits en litige.
- 11. Je souligne qu'il est dans les pratiques courantes et recommandées par les ouvrages reconnus en évaluation d'entreprises et d'actifs d'analyser la période quinquennale antérieure aux faits en litige. Une période quinquennale représente généralement un cycle d'affaires représentatif de la performance d'une entreprise avant la période en litige, c'est-à-dire avant que ne surviennent les faits prétendument perturbateurs.
- 12. Enfin, les études et les analyses de Revenu Québec, largement médiatisées, sur le problème d'évasion fiscale ou d'inobservations fiscales dans l'industrie du taxi sont nécessaires pour calculer les revenus des membres du groupe et la valeur de leurs entreprises ou de leurs permis de propriétaire de taxi, non seulement pour la période de l'action collective, mais aussi pour les années-témoins ayant précédé l'arrivée d'Uber au Québec.

ET J'AI SIGNÉ:

Anne-Marie Lynda Boisvert

Assermentée devant moi à Montréal, le 2 février 2018

Commissaire à l'assermentation

pour le Québec

N° 500-06-000782-165
COUR SUPÉRIEURE (actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBÈC DISTRICT DE MONTRÉAL LOCALITÉ : MONTRÉAL

**WILSON JEAN-PAUL** 

Demandeur

C.

UBER TECHNOLOGIES INC. -et-UBER B.V. -et-RASIER OPERATIONS B.V. -et-UBER CANADA INC.

Défenderesses

DEMANDE DES ENTITÉS UBER POUR AUTORISATION D'OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS EN POSSESSION DE TIERS AUTRES QUE LES INTERMÉDIAIRES EN SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI (ART. 221 CPC), DÉCLARATION SOUS SERMENT (ART. 106 CPC) ET AVIS DE PRÉSENTATION (ART. 101 CPC)

#### **COPIE CONFORME**

Mes François Giroux et Gabriel Querry/ 514-397-4431 Notre dossier : 214717-483190

BC0847

### McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats • Agents de brevets et marques de commerce Barristers & Solicitors • Patent & Trade-mark Agents

> Bureau 2500 1000, rue De La Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H3B 0A2 Tél. : 514 397-4100 Téléc. : 514 875-6246

Notifications par courriel: Notification@mccarthy.ca